

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 25 novembre 2021</b>	<b>N° 2021-613</b>

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre  
M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre  
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre  
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre  
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 novembre 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>N° 2021-613</b>

---

**Contrat de plan Etat Région 2015-2020 - participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier de restaurant universitaire n°1 du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bordeaux Aquitaine à Talence -  
Décision - Autorisation - Convention**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Contexte**

Compétente en matière de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), Bordeaux Métropole a adopté en 2016 une stratégie en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation. Cette stratégie s'intègre dans la logique des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et pour la recherche et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'ambition est de faire de la métropole bordelaise une métropole européenne de la connaissance ouverte (sur la société, l'économie et le monde), proposant une haute qualité d'accueil et d'études pour les étudiants et en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes. L'action de la Métropole s'organise autour de trois axes prioritaires :

- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, leviers de développement territorial ;
- proposer un environnement de qualité, propice au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- favoriser la production et la diffusion des connaissances sur l'ensemble du territoire.

La Métropole soutient depuis 2010, dans le cadre de l'Opération campus et sa convention partenariale de site, l'aménagement des espaces publics des sites universitaires et des opérations immobilières de vie de campus, représentant un investissement de 54,6 M€ jusqu'en 2024.

La Métropole intervient également au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 et son volet « enseignement supérieur, recherche et innovation », et cela conformément à sa compétence et sa stratégie. Dans ce cadre, 7,7 M€ sont investis

par la Métropole sur des projets immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur et la recherche, et 2,23 M€ seront apportés en faveur de la vie de campus.

Sur ce dernier point, la Métropole s'est en effet engagée à participer, aux côtés de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au financement du projet immobilier du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine (Crous) pour le nouveau restaurant universitaire n°1 situé à Talence.

## **2. Présentation du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine**

Créés par la loi du 16 avril 1955, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et les 26 Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous) constituent un réseau autour d'une vocation unique : favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants pour leur garantir les meilleures chances de réussite.

Les Crous sont des établissements publics à caractère administratif. Leur mission sociale (bourses sur critères sociaux, aides financières) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (restauration, logement, culture...). Ils ont pour fonction d'être à la disposition des étudiants dans les principaux moments de leur vie universitaire : informations, accueil et orientation, aides sociales, recherche d'emplois temporaires, activités culturelles, accueil des étudiantes et étudiants internationaux, etc.

Le Crous de Bordeaux Aquitaine offre ses services à tous les étudiants français et internationaux inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Bordeaux, soit près de 133 000 étudiants au total et 106 000 étudiants dans la métropole bordelaise.

Il accompagne en particulier les 25 000 étudiants boursiers du territoire métropolitain et gère près de 9 000 places de logement dans 6 villages et 27 résidences universitaires.

Pour ce qui est de la restauration, les étudiants de la France entière peuvent déjeuner dans les 16 points de restauration du Crous sur la métropole bordelaise (6 restaurants, 6 cafétérias et 4 points de restauration de type « Crous Market »).

## **3. Présentation du projet de restaurant universitaire n°1 du CROUS**

Le domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan est le premier site d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole, avec 12 établissements et près de 60 000 étudiants (sur 106 000 au total). Le secteur Arts et Métiers à Talence constitue l'une des centralités de ce site par la présence de nombreux établissements, de résidences universitaires et de grands équipements. Ce secteur devrait par ailleurs être renforcé par l'arrivée du nouvel IUT (Institut universitaire de technologie) de l'Université de Bordeaux et du projet d'Usine du futur MILCA.

Le projet consiste en la démolition et reconstruction, sur la même parcelle, du restaurant universitaire n°1 du Crous situé avenue des Facultés à Talence.



Cette opération s'inscrit dans le schéma stratégique de la restauration adopté par le Crous de Bordeaux Aquitaine en 2018. Elle participe à l'objectif de modernisation de l'offre de restauration universitaire sur le campus bordelais et de rénovation des bâtiments construits dans les années 60 et 70 afin de répondre aux exigences actuelles en termes de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique. Au-delà de la rénovation des structures, ce schéma stratégique et cette opération en particulier misent sur la capacité du Crous à se diversifier pour améliorer l'offre tout en étant à l'écoute des usagers et des évolutions du secteur de la restauration collective pour innover en permanence.

La restauration universitaire doit notamment garantir l'accès à une offre de restauration diversifiée et qualitative et respecter scrupuleusement les exigences associées à la restauration collective. Il s'agit de s'adapter en permanence au rythme et aux attentes des publics, à commencer par les étudiants : les lieux de restauration constituent désormais des lieux de vie de campus, fonctionnant sur de plus larges amplitudes horaires en dehors du temps du repas et de la pause méridienne.

De plus, la prise en compte des enjeux environnementaux exige d'apporter des réponses adaptées en termes d'approvisionnement, de qualité et dans la gestion des déchets.

Le restaurant universitaire n°1 actuel est un bâtiment d'un étage de 3 072 m<sup>2</sup> SDP (Surface de plancher) construit à la fin des années 60. Il accueille (moyenne haute) 1800 à 1900 passages par jour, auxquels s'ajoutent 600 passages à la cafétéria et 160 repas pour les personnels administratifs.

Sa configuration actuelle ne correspond plus aux attentes des étudiants et aux exigences réglementaires, tant techniques que sanitaires, et la présence d'amiante a été confirmée dès 2010. La qualité d'usage des espaces ouverts aux publics est significativement altérée (isolation thermique et phonique, confort des assises).

### **Programmation**

Le projet de nouveau restaurant universitaire n°1 doit permettre de disposer de locaux modernes et adaptés à court, moyen et long terme sur le plan

organisationnel, fonctionnel et technique.

Plusieurs principes ont été retenus en termes d'aménagements intérieurs :

- la modularité des espaces, nécessaire et accentuée par la proximité d'une bibliothèque universitaire fortement fréquentée. L'espace dédié à la prise de repas sera donc conçu de telle sorte qu'il soit utilisé en dehors de la pause méridienne ;
- un accès facilité aux prestations, avec une séparation entre la distribution et le paiement des repas, ce dernier étant au maximum dématérialisé ;
- des espaces permettant de proposer une variété de services et d'autres formes de restauration (vente à emporter, articles de première nécessité, points de retrait pour les commandes par internet, automates de distribution...)

Ce nouveau bâtiment, d'une surface de 3 390 m<sup>2</sup> SDP (2 706 m<sup>2</sup> de surface utile), sera organisé selon le principe d'un « food court » et composé d'un vaste espace convivial, destiné à la consommation des différentes offres de restauration à toute heure de la journée.

Cet espace comportera à minima 750 places assises, dont une partie positionnée en mezzanine, et constituera également un lieu d'échanges, de coworking, de rencontre et de détente ouvert aux usagers à toute heure de la journée. Il sera aménagé de grandes tablées et proposera un mobilier confortable sur certaines zones.

Largement ouvert sur l'extérieur et une terrasse aménagée côté parvis, cet espace disposera d'un lien privilégié avec la bibliothèque universitaire attenante et sera accessible en dehors des horaires d'ouverture pour la restauration.

### **Fonctionnement**

Les différentes offres de restauration seront proposées au niveau de kiosques et d'une cafétéria (« Crous Market »). Ces espaces de distribution pourront être facilement isolés de la zone de consommation et les kiosques pourront se fondre dans le décor une fois fermés.

Le restaurant proposera deux offres de restauration complémentaires :

- une offre de repas complets qui permettra de disposer d'un repas au tarif social étudiant et dont la distribution se fera au niveau des 6 kiosques thématiques ;
- une offre de repas légers proposée au « Crous Market », en vente à emporter ou à consommer sur place. Cette prestation se composera d'une offre de produits froids, présentée en libre-service, et d'une offre de produits chauds proposée en service assisté au niveau d'un comptoir.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur des lois Egalim et AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui vont conduire à la suppression des contenants à usage unique en matière plastique, le Crous prévoit des modalités de conditionnement en contenants multi-portions lavables et réemployables. Un tri sélectif des déchets sera réalisé en cuisine centrale et en zones de distribution et de laverie vaisselle.

*Une présentation détaillée du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.*

Les travaux de démolition et reconstruction seront menés en une seule et unique phase. Cette option permettra de limiter la durée de la réduction de l'offre locale durant le déroulement de l'opération et la durée des travaux pourra être optimisée en raison de l'enchaînement des tâches. La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Crous de Bordeaux Aquitaine.

A noter, afin de répondre à un autre objectif en termes de stratégie immobilière qui

consiste à augmenter l'offre de logements, le Crous pourrait compléter ce projet par la construction, en augmentant le nombre d'étages du bâtiment, de 100 à 150 logements étudiants (étude de faisabilité en cours). Par ailleurs, le Crous étudie également la capacité du restaurant à accueillir en sous-sol une salle de spectacles et conférences de 150 places assises. Cette structure permettrait l'accueil de manifestations culturelles (théâtre) mais aussi de conférences, séminaires qui seraient de nature à dynamiser cette partie du campus qui reste sous dotée en équipements de ce type.

### **Budget prévisionnel**

Le coût total de cette opération est estimé à 14,7 M€ TTC toutes dépenses d'investissement confondues, co-financé selon la répartition suivante :

- Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) : 4 570 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine : 2 500 000 €
- Bordeaux Métropole : 2 230 000 €
- Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) : 5 330 000 €
- Crous de Bordeaux Aquitaine : 70 000 €

### **Calendrier prévisionnel**

L'opération sera menée en deux temps :

- une phase « désamiantage - démolition » du bâtiment existant  
Les études ont été menées en 2021  
Les travaux de démolition auront lieu sur l'année 2022
- Une phase « construction » du nouveau restaurant  
Etudes et dépôt de la demande de permis de construire : fin 2021 – mi 2022  
Travaux : 2023 – mi 2024  
Mise en service : septembre 2024

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1<sup>o</sup>-e,

**VU** les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 30 octobre 2015 « Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 : signature du volet métropolitain »,

**VU** la signature du volet métropolitain du Contrat de plan Etat-Région le 29 avril 2016,

**VU** la délibération n°2016/425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

**VU** les statuts du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine,

VU la demande de subvention en date du 13 juillet 2021, mise à jour le 10 septembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'engagement de Bordeaux Métropole au sein du contrat de plan Etat-Région en date du 23 juillet 2015, notamment le volet territorial 2.1 « améliorer la qualité de vie des étudiants » et son action 2.1.2.1. « restaurant universitaire N°1 sur le campus TPG », et que ce projet contribue aux objectifs d'amélioration de la vie de campus portés par Bordeaux Métropole,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 2 230 000 euros en faveur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine pour le projet de démolition et reconstruction du restaurant universitaire n°1 du Crous à Talence.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement associée à ce projet de démolition et reconstruction du restaurant universitaire n°1 du Crous à Talence et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2021</b>	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT